



Appel à participations Artistes

LE MAI DES ARTISTES

30 & 31 Mai 2026 - Argenteuil

La Ville d'Argenteuil mène une politique culturelle ambitieuse favorisant la cohésion sociale et l'attractivité du territoire. Pour cela, elle soutient la présence et la création artistique sous toutes ses formes et notamment dans le cadre d'événements relatifs aux arts visuels.

A partir de 2026, la Ville d'Argenteuil souhaite reprendre le Mai des Artistes, événement dédié aux arts visuels emblématique de la Ville, les Samedi 30 et Dimanche 31 Mai prochains. En plus des traditionnelles portes ouvertes d'ateliers d'artistes dans toute la ville où les plasticiens du territoire présenteront dans leurs ateliers leurs dernières créations, la Ville souhaite insuffler un vent de création contemporaine dans les espaces naturels de la Ville afin que le public puisse profiter des prémices de l'été en plein air tout en contemplant des œuvres contemporaines réalisées sous leurs yeux.

Dans ce cadre, la Ville d'Argenteuil lance un appel à participations à destination des artistes plasticiens contemporains souhaitant réaliser des œuvres en direct durant tout le week-end.

1. Objet de l'appel à participations

Le présent appel a pour objet la sélection d'artistes pour la réalisation d'œuvres plastiques contemporaines (toiles, sculptures, installations, etc...) en direct, pendant toute la durée de l'événement.

Les performances artistiques se dérouleront :

- Le samedi 30 mai, de 14h à 19h
- Le dimanche 31 mai, de 14h à 19h

Les artistes retenus s'engagent à être présents et à réaliser leur œuvre en continu sur l'intégralité de ces créneaux horaires.

2. Thématique

Dans le cadre du centenaire de la disparition de Claude Monet en 2026 commémoré par la Ville d'Argenteuil au travers le développement d'une programmation dédiée tout au long de l'année, les œuvres réalisées devront rendre hommage à Claude Monet, dont la période argenteuillaise (1871-1878) fut l'une des plus prolifiques avec plus de 250 tableaux peints,

occasionnant une véritable révolution picturale pour l'artiste et le développement de l'impressionnisme.

3. Conditions financières

Chaque artiste sélectionné percevra une rémunération forfaitaire de **2 500 euros TTC minimum** (en fonction du nombre de projets retenus) par œuvre réalisée en direct durant l'ensemble du week-end. Ce montant inclut l'ensemble des frais nécessaires à la réalisation de l'œuvre, notamment tout le matériel, les fournitures, les consommables, dispositifs d'installations (chevalets, châssis, etc...) et toute autre dépense nécessaire à la production de l'œuvre, les frais de déplacements de l'artiste et de l'œuvre, ainsi que les frais de bouche et de boissons des artistes durant le week-end.

Le paiement interviendra sur présentation d'une facture via la plateforme Chorus Pro, déposée à service fait, une fois la manifestation réalisée, dans la limite de 30 jours après la date de réception de facture.

4. Lieux de réalisation

Les lieux précis des réalisations en live seront communiqués ultérieurement aux artistes retenus, en fonction des projets sélectionnés et des contraintes techniques identifiées.

5. Modalités de sélection

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection constitué par la collectivité territoriale qui se réunira semaine 16. Une réponse sera donnée aux artistes, retenus ou non, à la suite.

La sélection se fera notamment au regard de la qualité artistique du projet, de son adéquation avec l'événement (notamment de sa dimension spectaculaire dans le cadre de cette réalisation en direct) et de la faisabilité technique dans le cadre imparti.

6. Modalités de candidature

Les artistes souhaitant candidater devront transmettre un dossier comprenant :

- Une présentation de l'artiste (biographie et démarche artistique)
- Un portfolio/book des réalisations antérieures
- Une note d'intention décrivant le projet proposé pour l'événement en lien avec la thématique hommage à Claude Monet (incluant, à votre convenance, des esquisses, format de l'œuvre, processus de création, etc.) mais aussi décrivant la dimension spectaculaire pour les publics de la réalisation en direct (format de l'œuvre, technique utilisée, etc...)

- Avis de situation INSEE indiquant la forme juridique de l'artiste : Entrepreneur Individuel, Artiste-Auteur, SARL, etc...
- Les dossiers incomplets ne pourront être examinés.

Cet appel à participation n'a aucune valeur contractuelle. Une convention sera établie avec les artistes sélectionnés.

Modalités de dépôt : par email aux adresses

lucie.buathier@ville-argenteuil.fr & emma.philippe@ville-argenteuil.fr

Date limite de dépôt : **12 Avril 2026 inclus**

(attention : Nous ne pouvons recevoir d'emails incluant des liens Wetransfer ou Google Drive, ou de mails automatiques issus de ces plateformes. Liens Fromsmash acceptés)

Information de la décision d'acceptation ou refus des dossiers aux candidats :

Le 17 Avril 2026

Contact Evénement / Appel à participations :

Lucie BUATHIER – Cheffe de Projets Culturels – Direction de la Culture et du Tourisme

01 34 23 58 12 – lucie.buathier@ville-argenteuil.fr